

## SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

### Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Service administratif des tribunaux judiciaires. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Service administratif des tribunaux judiciaires. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels du Service administratif des tribunaux judiciaires concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Service administratif des tribunaux judiciaires sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant à une évaluation annuelle fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôles internes du SATJ font l'objet d'audits fondés sur le risque par le personnel interne, qui procède à des audits périodiques des différents secteurs opérationnels du SATJ, et soutenu par le Comité ministériel d'audit, qui fournit des conseils objectifs à l'administratrice générale du Service administratif des tribunaux judiciaires.

Nous avons évalué l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les contrôles internes en matière de rapports financiers du SATJ et nous avons relevé aucune lacune qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers du SATJ.

Les états financiers du Service administratif des tribunaux judiciaires n'ont pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen externe mais ont été partagés avec le Comité ministériel d'audit du Service administratif des tribunaux judiciaires et ils tiennent compte des observations fournies par les membres du Comité.

---

Darlene H. Carreau, LL.B.,  
Administratrice générale  
Administratrice en chef

---

Josée Dubé, CPA,  
Directrice exécutive par intérim, Services Ministériels et  
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada  
Le 9 septembre 2022

# SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

## État de la situation financière (non audité)

Au 31 mars

(en milliers de dollars)

2022

2021

### Passifs

Créditeurs et charges à payer (note 4)	11 358	11 612
Indemnités de vacances et congés compensatoires	4 414	4 760
Comptes de dépôt (note 5)	7 013	6 073
Avantages sociaux futurs (note 6)	1 586	2 096
<b>Total des passifs</b>	<b>24 371</b>	<b>24 541</b>

### Actifs

#### Actifs financiers

Montant à recevoir du Trésor	16 545	15 906
Débiteurs et avances (note 7)	4 168	2 613
<b>Total des actifs financiers bruts</b>	<b>20 713</b>	<b>18 519</b>

#### Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement

Débiteurs et avances (note 7)	(866)	(1 018)
<b>Total des actifs financiers nets</b>	<b>19 847</b>	<b>17 501</b>

#### Dette nette ministérielle

4 524 7 040

#### Actifs non financiers

Charges payées d'avance	1 077	1 182
Stocks (note 8)	682	924
Immobilisations corporelles (note 9)	27 406	25 410
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>29 165</b>	<b>27 516</b>

### Situation financière nette ministérielle

24 641 20 476

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Darlene H. Carreau, LL.B.,  
Administratrice générale  
Administratrice en chef

Josée Dubé, CPA,  
Directrice exécutive par intérim, Services Ministériels et  
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada  
Le 9 septembre 2022

## SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

### État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars		Résultats prévus		
(en milliers de dollars)		2022	2022	2021
<b>Charges</b>				
Services administratifs pour les tribunaux fédéraux		93 785	95 511	99 578
Services internes		31 685	35 409	33 069
Charges engagées pour le compte du gouvernement		-	1	1
<b>Total des charges</b>		<b>125 470</b>	<b>130 921</b>	132 648
<b>Revenus</b>				
Droits de dépôt		1 138	1 502	897
Recouvrement des frais d'administration - Assurance-emploi		1 523	838	1 012
Amendes		14	51	-
Revenus divers		19	7	19
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement		(2 690)	(2 398)	(1 923)
<b>Total des revenus</b>		<b>4</b>	<b>-</b>	5
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>		<b>125 466</b>	<b>130 921</b>	132 643
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>				
Encaisse nette fournie par le gouvernement			100 753	102 926
Variations des montants à recevoir du Trésor			639	1 828
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)			33 701	32 810
Transfert d'actif à un autre ministère du gouvernement ou en provenant de ceux-ci			(7)	(8)
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>			<b>(4 165)</b>	(4 913)
<b>Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice</b>			<b>20 476</b>	15 563
<b>Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice</b>			<b>24 641</b>	20 476

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

### État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

2022

2021

<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>(4 165)</b>	<b>(4 913)</b>
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	7 016	9 116
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(4 812)	(4 324)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(10)
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	(208)	(82)
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>1 996</b>	<b>4 700</b>
<b>Variation due aux stocks</b>	<b>(242)</b>	<b>452</b>
<b>Variation due aux charges payées d'avance</b>	<b>(105)</b>	<b>716</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle</b>	<b>(2 516)</b>	<b>955</b>
<b>Dette nette ministérielle - début de l'exercice</b>	<b>7 040</b>	<b>6 085</b>
<b>Dette nette ministérielle - fin de l'exercice</b>	<b>4 524</b>	<b>7 040</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

### État des flux de trésorerie (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

2022

2021

#### Activités de fonctionnement

<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>130 921</b>	132 643
<b>Éléments n'affectant pas l'encaisse :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(4 812)	(4 324)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(33 701)	(32 810)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(8)
<b>Variations de l'état de la situation financière :</b>		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	1 707	(210)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(105)	716
Augmentation (diminution) des stocks (note 8)	(242)	452
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	254	(680)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	346	(1 395)
Augmentation des comptes de dépôt	(940)	(563)
Diminution des avantages sociaux futurs	510	65
Transfert d'actif à un autre ministère du gouvernement	7	8
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<b>93 945</b>	93 894

#### Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	7 016	9 116
Ajustements aux immobilisations corporelles (note 9)	(208)	(74)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(10)
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>6 808</b>	9 032

<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>100 753</b>	102 926
---	----------------	---------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

## Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 1. Pouvoirs et objectifs

Le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ), a été créé le 2 juillet 2003 en vertu de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch. 8, fournit des services administratifs à la Cour d'appel fédérale (CAF), à la Cour fédérale (CF), à la Cour d'appel de la Cour martiale (CACM) et à la Cour canadienne de l'impôt (CCI) (les Cours).

Ces services permettent aux particuliers, aux sociétés, aux organismes et à l'État de soumettre des litiges et d'autres questions aux Cours, et permettent aux Cours d'entendre et de résoudre les affaires dont elles sont saisies équitablement, rapidement et le plus efficacement possible.

Le SATJ a deux responsabilités essentielles : la prestation de services administratifs aux tribunaux fédéraux et la prestation de services internes. La prestation des services administratifs aux tribunaux fédéraux comprennent quatre programmes, soit les services judiciaires, les services du greffe, les tribunaux électroniques et la sécurité des tribunaux, afin de fournir des services judiciaires, des services du greffe, des services de tribunaux électroniques et des services de sécurité en temps opportun et efficacement à la CAF, à la CF, à la CACM et à la CCI; de coordonner la prestation de services entre les quatre Cours; et de préserver l'indépendance des Cours en chargeant un organisme indépendant du gouvernement du Canada d'assurer les services administratifs des tribunaux.

Le programme des services judiciaires offre des services juridiques et des services de soutien administratif judiciaire pour aider les membres des Cours à s'acquitter de leurs fonctions judiciaires. Ces services sont fournis par des conseillers juridiques, des administrateurs judiciaires, des auxiliaires juridiques, des jurilinguistes, des adjointes judiciaires, le personnel de la bibliothèque et des huissiers-audienciers, sous la direction des quatre juges en chef.

Les services du greffe relèvent de la compétence de chaque cour. Les greffes traitent les documents légaux, renseignent les parties sur les procédures de la cour, maintiennent les dossiers de la cour, participent aux audiences, appuient et assurent l'exécution des ordonnances des cours, et collaborent étroitement avec les bureaux des quatre juges en chef pour faire en sorte que les audiences soient tenues et que les décisions soient rendues avec diligence. Les services du greffe sont fournis dans toutes les provinces et tous les territoires par l'entremise d'un réseau de bureaux permanents, ainsi qu'en vertu d'ententes avec les partenaires provinciaux et territoriaux.

Le programme de tribunaux électroniques vise à exploiter le potentiel de la technologie pour moderniser l'administration de la justice afin d'offrir une gamme de solutions de gestion modernes, adaptables et pleinement intégrées pour les tribunaux électroniques et le greffe.

Le programme de sécurité des tribunaux contribue à la sécurité des tribunaux par l'élaboration, la mise en œuvre et le respect de politiques et procédures conçues afin d'assurer la sécurité et la protection des membres de la magistrature, des plaideurs et des employés. Le programme cultive et améliore la capacité de l'organisation à réagir aux menaces grâce à la collaboration continue des ministères et des organismes d'exécution de la loi et l'utilisation optimale des renseignements de sécurité. Ce programme relève également les lacunes dans la capacité et développe des solutions possibles pour régler ses lacunes en vue d'améliorer les capacités de l'organisation contre des menaces éventuelles.

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations organisationnelles d'un ministère. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions. Les services internes comprennent seulement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies spécifiquement à un programme.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

### (a) Autorisations parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires.

## Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### (a) Autorisations parlementaires (suite)

La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif intégrés au Plan ministériel 2021-2022. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2021-2022.

### (b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le SATJ fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le SATJ est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le SATJ sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

### (c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Service administratif des tribunaux judiciaires et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le SATJ a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

### (d) Revenus

- ✓ Les droits de dépôt et les amendes représentent la majeure partie des revenus. Aux fins de présentation, les revenus comprennent aussi le recouvrement des coûts du compte des opérations de l'assurance-emploi (voir le dernier point ci-dessous). Tous ces revenus ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau.
- ✓ Tous les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- ✓ Les revenus non disponibles à dépenser à nouveau ne peuvent pas servir à acquitter les passifs du SATJ. Bien que l'on s'attend à ce que l'administratrice générale maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.
- ✓ Recouvrement des frais d'administration - Assurance-emploi : À la fin de chaque exercice financier, le SATJ détermine le coût associé au traitement des dossiers d'assurance emploi (AE). Le total des frais affectés par le SATJ au traitement des dossiers d'AE est imputé à Emploi et Développement social Canada, le ministère responsable du compte des opérations de l'assurance-emploi. Ainsi, Emploi et Développement social Canada présente une charge tandis que le SATJ présente un revenu non disponible à dépenser à nouveau équivalent. Le but de ce traitement comptable est de traduire de manière plus fidèle le coût réel de l'administration du régime d'assurance-emploi, une opération qui n'entraîne aucun transfert d'autorisations ou de fonds.

### (e) Charges

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

# SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

## Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### (f) Avantages sociaux futurs

- ✓ Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Service administratif des tribunaux judiciaires au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du SATJ découlant du régime. La responsabilité du SATJ relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

### (g) Débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

### (h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 9.

Le seuil de capitalisation des immobilisations corporelles et des améliorations locatives est fixé à 10 000 \$ au SATJ. À compter du 1er avril 2020, le seuil est passé de 5 000 à 10 000 \$, compte tenu de la valeur des immobilisations du SATJ. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens* ; des œuvres d'art, des collections de musées auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition ; et des actifs incorporels.

Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces et de fournitures utilisées lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

### (i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Au 31 mars 2022, nous avons déterminé que la pandémie de COVID-19 n'avait pas d'incidence sur l'incertitude relative à la mesure. Nous continuerons de surveiller les répercussions sur l'incertitude relative à la mesure.

### (j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit:

- Les services de recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.



## SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

### Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

### 3. Autorisations parlementaires

Le Service administratif des tribunaux judiciaires reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du SATJ pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

#### (a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations de l'exercice en cours utilisées

(en milliers de dollars)	2022	2021
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>130 921</b>	<b>132 643</b>
<b>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</b>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(33 701)	(32 810)
Amortissement d'immobilisations corporelles	(4 812)	(4 324)
Variation des indemnités de vacances et congés compensatoires	346	(1 395)
Variation des avantages sociaux futurs	510	65
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(8)
Remboursement de dépenses de programmes	(29)	15
Ajustement des crédateurs d'exercice précédents	534	100
Augmentation des charges à payer non inputées aux autorisations	2	2
Autre	(181)	(26)
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(37 331)	(38 381)
<b>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 016	9 116
Salaires versés en trop	86	131
Augmentation des avances	23	26
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(105)	716
Augmentation (diminution) des stocks	(242)	452
Remboursement de revenus des exercices antérieurs	5	-
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	6 783	10 441
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>100 373</b>	<b>104 703</b>

#### (b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2022	2021
<b>Autorisations fournies :</b>		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	102 524	102 789
Crédit 5 - Accroître l'intégrité des frontières et du système d'octroi de l'asile du Canada	-	-
Crédit 10 - Soutien à la prestation de la justice par l'intermédiaire du Service administratif des tribunaux judiciaires	-	-
Montants législatifs	8 771	9 354
	<b>111 295</b>	<b>112 143</b>
<b>Moins :</b>		
Autorisations périmées	(10 922)	(7 430)
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	-	(10)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>100 373</b>	<b>104 703</b>

## SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

### Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

#### 4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du Service administratif des tribunaux judiciaires :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Créditeurs – autres ministères et organismes gouvernementaux	1 278	3 021
Créditeurs – parties externes	6 173	4 465
Total des crédoiteurs	7 451	7 486
Charges à payer	3 907	4 126
<b>Total des crédoiteurs et charges à payer</b>	<b>11 358</b>	<b>11 612</b>

#### 5. Comptes de dépôt

Le SATJ tient à jour deux comptes de dépôt, un compte pour les plaideurs qui comparaissent devant la Cour d'appel fédérale ou la Cour fédérale, et un autre pour ceux qui comparaissent devant la Cour canadienne de l'impôt. En vertu d'une ordonnance de la Cour, des montants sont détenus en fiducie et sont finalement remboursés avec les intérêts courus. Les intérêts sur ces deux comptes sont calculés différemment, comme expliqué ci-dessous :

##### Calcul des intérêts :

Compte de dépôt pour la Cour d'appel fédérale et la Cour fédérale : Selon le décret C.P. 1970-4/2, le compte produit des intérêts tous les six mois à un taux équivalent aux neuf-dixièmes de la moyenne mensuelle du taux d'adjudication des bons du Trésor de trois mois, et ces intérêts sont calculés en fonction du solde mensuel minimal.

Compte de dépôt pour la Cour canadienne de l'impôt : Selon le décret C.P. 1970-300, le compte produit des intérêts tous les six mois à un taux équivalent à 90 p. 100 de la moyenne hebdomadaire des bons du Trésor de trois mois, et ces intérêts sont calculés chaque jour.

(en milliers de dollars)	2022	2021
Solde - début de l'exercice	6 073	5 510
Rentrées de fonds et autres crédits	2 532	1 644
Débours et autres charges	(1 592)	(1 081)
<b>Solde - fin de l'exercice</b>	<b>7 013</b>	<b>6 073</b>

## SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

### Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 6. Avantages sociaux futurs

### (a) Prestations de retraite

Les employés du SATJ participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le SATJ versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2021-2022 s'élève à 5 915 347 \$ (6 374 383 \$ en 2020-2021). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois en 2020-2021) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2020-2021) les cotisations des employés.

La responsabilité du SATJ relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

### (b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés du SATJ étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2022, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	2 096	2 161
Charge pour l'exercice	(433)	407
Prestations versées pendant l'exercice	(77)	(472)
<b>Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice</b>	<b>1 586</b>	<b>2 096</b>

## 7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Service administratif des tribunaux judiciaires :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Débiteurs - autres ministères et organismes	3 495	1 907
Débiteurs - parties externes	636	691
Avances aux employés	47	25
<b>Sous-total</b>	<b>4 178</b>	<b>2 623</b>
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(10)	(10)
<b>Débiteurs et avances bruts</b>	<b>4 168</b>	<b>2 613</b>
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(866)	(1 018)
<b>Débiteurs et avances nets</b>	<b>3 302</b>	<b>1 595</b>

## 8. Stocks

(en milliers de dollars)	2022	2021
Matériel	682	860
Autre	-	64
<b>Total des stocks</b>	<b>682</b>	<b>924</b>

## SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

### Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel et outillage	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	4 ans
Mobilier et accessoires	10 ans
Véhicules	8 ans
Améliorations locatives	Moindre de la vie utile ou de la durée résiduelle du bail

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Catégorie d'immobilisations	Coût				Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	
(en milliers de dollars)					
Matériel et outillage	4 532	52	114	(29)	4 669
Matériel informatique	10 249	2 761	1 521	(51)	14 480
Logiciels informatiques	4 965	82	655	(386)	5 316
Mobilier et accessoires	2 061	59	-	-	2 120
Véhicules	363	-	-	-	363
Améliorations locatives	15 652	11	5 660	-	21 323
Actifs en construction - Logiciels informatiques	1 716	649	(676)	-	1 689
Actifs en construction - Autres	6 797	3 402	(7 482)	-	2 717
<b>Total</b>	<b>46 335</b>	<b>7 016</b>	<b>(208)</b>	<b>(466)</b>	<b>52 677</b>

Catégorie d'immobilisations	Amortissement cumulé				Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	
(en milliers de dollars)					
Matériel et outillage	2 147	412	-	(29)	2 530
Matériel informatique	8 005	1 599	-	(52)	9 552
Logiciels informatiques	4 134	603	-	(385)	4 352
Mobilier et accessoires	1 121	153	-	-	1 274
Véhicules	151	46	-	-	197
Améliorations locatives	5 367	1 999	-	-	7 366
<b>Total</b>	<b>20 925</b>	<b>4 812</b>	<b>-</b>	<b>(466)</b>	<b>25 271</b>

## SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

### Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 9. Immobilisations corporelles (suite)

### Valeur comptable nette

#### Catégorie d'immobilisations

(en milliers de dollars)	2021	2022
Matériel et outillage	2 385	2 139
Matériel informatique	2 244	4 928
Logiciels informatiques	831	964
Mobilier et accessoires	940	846
Véhicules	212	166
Améliorations locatives	10 285	13 957
Actifs en construction - Logiciels informatiques	1 716	1 689
Actifs en construction - Autres	6 797	2 717
<b>Total</b>	<b>25 410</b>	<b>27 406</b>

(1) Les ajustements incluent les actifs en construction, les améliorations locatives et le matériel et outillage qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif et à la réallocation des dépenses provenant d'exercices antérieures.

## SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

### Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le SATJ est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le SATJ conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

### (a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le SATJ a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Installations <sup>(1)</sup>	28 221	27 441
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	5 480	5 369
	<b>33 701</b>	<b>32 810</b>

<sup>(1)</sup> Les coûts d'installations incluent la surface des salles d'audience, les bureaux des membres des Cours, les salles d'interrogatoire préalable, etc.

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

### (b) Autres transactions avec d'autres ministères et agences

(en milliers de dollars)	2022	2021
Revenus	877	1 024
Charges	15 295	14 141

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a). Les revenus comprennent principalement le recouvrement des frais administratifs liés à l'assurance-emploi. Les charges comprennent les coûts liés aux régimes d'avantages sociaux des employés (pension et assurance), les services de traduction, le remboursement des frais d'installation, l'informatique et d'autres services communs.

## SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

### Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

## 11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle du SATJ. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	Services administratifs pour les tribunaux fédéraux	Services internes	2022 Total	2021 Total
<b>Charges de fonctionnement</b>				
Salaires et avantages sociaux des employés	53 557	20 634	74 191	79 496
Installations (note 10)	25 238	2 983	28 221	27 441
Services professionnels et spéciaux	8 061	2 728	10 789	9 852
Transports et télécommunications	454	2 232	2 686	1 918
Fournitures et approvisionnements	2 253	984	3 237	3 920
Location	1 535	1 630	3 165	3 107
Amortissement des immobilisations corporelles	3 268	1 544	4 812	4 324
Matériel et outillage	219	651	870	1 360
Réparation et entretien	225	359	584	502
Information	496	113	609	476
Divers	205	1 551	1 756	251
Charges engagées pour le compte du gouvernement	-	1	1	1
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>95 511</b>	<b>35 410</b>	<b>130 921</b>	<b>132 648</b>
<b>Revenus</b>				
Droits de dépôt	1 502	-	1 502	897
Recouvrement des frais d'administration - Assurance-emploi	-	838	838	1 012
Amendes	51	-	51	-
Divers	7	-	7	19
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(1 560)	(838)	(2 398)	(1 923)
<b>Total des revenus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>
<b>Coût net des activités poursuivies</b>	<b>95 511</b>	<b>35 410</b>	<b>130 921</b>	<b>132 643</b>